

Bordereau de signature

022. Attribution marché SYSTEL



Signataire	Date	Annotation
nathalie toulze, <i>SADM</i>	15/04/2016	 Visa
christophe dulaud, <i>Directeur</i>	15/04/2016	 Visa
michel benoit, <i>Président</i>	15/04/2016	 Signature  Certificat au nom de MICHEL BENOIT (SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS), émis par Certigna ID PRIS** Pro, valide du 19 déc. 2014 à 06:00 au 18 déc. 2017 à 06:00.
nathalie toulze, <i>SADM</i>	18/04/2016	 Transmis
<i>SADM</i>		 Visa
<i>SADM</i>		 Archivé
 Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-04-18)		

Dossier de type : ACTES // Délibérations Bureau

Propriétés spécifiques : • Date de publication : jeudi 28 avril 2016 (2016-04-28)

Acquitté en PREFECTURE le 18/04/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SEANCE DU 13 AVRIL 2016

L'an deux mille seize et le treize du mois d'avril, à quinze heures trente, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Participent à la séance :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental,
Commandant Laurent MASSOL, adjoint au chef du groupement ressources humaines et formation.

Présents: Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Bernard MIRAMOND, Jean-Michel BOUAT, Jacques THOUROUDE.

Absents excusés :

M Jean-Paul RAYNAUD, lieutenant-colonel Florian SOUYRIS, directeur adjoint, Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines et formation.

Secrétaire :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents : 4/ votants : 4.

Date de la convocation : 07 avril 2016.

RAPPORT N°022/BUR – 04/16

OBJET : Marché négocié avec la société SYSTEL dans le cadre du groupement ULISS pour l'évolution technique des CTA équipés par la société, en vue de leur permettre la réception et le traitement des données fournies par la Plate-Forme de Localisation des Appels d'Urgence (PFLAU) et éventuellement la réception des appels automatiques et manuels provenant d'une plate-forme nationale de réception des appels e-Call 112.

Dans le cadre de la transposition de la directive 2009/140/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009, le décret n° 2012-488 du 13 avril 2012 (JO du 15 avril 2012) modifie les obligations des opérateurs de communications électroniques notamment pour ce qui relève des services d'urgence. Il amende l'article D98-8 du code des postes et des télécommunications électroniques et entérine l'entrée en vigueur des dispositions de l'article L33-1 modifié le 27 août 2011. En particulier il donne obligation aux opérateurs lors d'un appel d'urgence de mettre sans délai à disposition des services de secours, agissant dans le cadre de missions d'interventions de secours, les données de localisation de l'appelant par un procédé sécurisé. En conséquence, à partir de septembre 2017 les moyens actuellement mis à disposition des SDIS pour fournir ce service, ne seront plus maintenus par les opérateurs, et il convient donc que chaque SDIS se rapproche de son éditeur de logiciel de gestion opérationnelle afin de mettre en œuvre la liaison avec la Plate-Forme de Localisation des Appels d'Urgence (PFLAU) mise à disposition par l'Etat et gérée par l'Association des Plate-formes de Normalisation des Flux inter-opérateurs.

Au cours du deuxième trimestre 2015, le SDIS du TARN a proposé aux autres SDIS équipés du système de gestion opérationnelle START de la société SYSTEL de se regrouper pour lancer ensemble une procédure commune envers l'éditeur afin de permettre le raccordement de leur système de gestion opérationnelle à la Plate-Forme de Localisation des Appels d'Urgences (PFLAU) et à la plate-forme de réception des appels e-Call 112.

Les 31 SDIS suivants se sont ainsi regroupés dans cette démarche de consultation commune :

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité

Acquitté en PREFECTURE le 18/04/2016

- SDIS de la Corse du Sud (SDIS 2A) ;
- SDIS de l'Aube (SDIS 10) ;
- SDIS de l'Aude (SDIS 11) ;
- SDIS du Cantal (SDIS 15) ;
- SDIS de la Charente Maritime (SDIS 17) ;
- SDIS de l'Eure (SDIS 27) ;
- SDIS de l'Eure et Loire (SDIS 28) ;
- SDIS du Finistère (SDIS 29) ;
- SDIS de Haute Garonne (SDIS 31) ;
- SDIS du Gers (SDIS 32) ;
- SDIS de l'Indre (SDIS 36) ;
- SDIS de l'Isère (SDIS 38) ;
- SDIS du Loir et Cher (SDIS 41) ;
- SDIS de Haute Loire (SDIS 43) ;
- SDIS du Lot et Garonne (SDIS 47) ;
- SDIS de la Lozère (SDIS 48) ;
- SDIS de la Manche (SDIS 50) ;
- SDIS de la Marne (SDIS 51) ;
- SDIS de la Mayenne (SDIS 53) ;
- SDIS de l'Oise (SDIS 60) ;
- SDIS du Puy de Dôme (SDIS 63) ;
- SDIS du Haut Rhin (SDIS 68) ;
- SDIS de Haute Savoie (SDIS 74) ;
- SDIS des Deux Sèvres (SDIS 79) ;
- SDIS du Tarn (SDIS 81) ;
- SDIS du Tarn et Garonne (SDIS 82) ;
- SDIS de la Haute Vienne (SDIS 87) ;
- SDIS des Vosges (SDIS 88) ;
- SDIS du Territoire de Belfort (SDIS 90)
- SDIS de la Guadeloupe (SDIS 971) ;
- SDIS de la Guyane (SDIS 973).

Après avoir adhéré au groupement ULISS (Union Logistique Inter Services et Secours), ceux-ci ont désigné le SDIS du Tarn comme coordonnateur de ce marché.

Conformément aux statuts du groupement d'achat ULISS, la commission d'appel d'offres retenue, est celle du SDIS coordonnateur.

La société SYSTEL ayant l'exclusivité sur les applicatifs de traitement et de gestion de l'alerte désignés sous l'appellation « START », au titre de la propriété intellectuelle et industrielle, il a été décidé, conformément à l'article 35.II alinéa 8 du Code des Marchés Publics, de lancer une procédure de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence envers la société SYSTEL, pour l'évolution technique des CTA équipés par la société, en vue de leur permettre la réception et le traitement des données fournies par la Plate-Forme de Localisation des Appels d'Urgence (PFLAU) et éventuellement la réception des appels automatiques et manuels provenant d'une plate-forme nationale de réception des appels e-Call 112.

Le principe retenu a été de passer, conformément à l'article 77 du Code des Marchés Publics, un marché à bons de commande, avec des quantitatifs minimum et maximum, avec une offre détaillant un prix unitaire par prestation, sur un bordereau de prix unitaires.

La durée du marché est de deux ans à compter de sa notification à l'éditeur.

La procédure de consultation ayant été initiée antérieurement au 1er avril 2016, elle est soumise aux règles du Code des Marchés Publics applicables jusqu'au 31 mars 2016.

Le 25 mars 2016 le SDIS 81 a adressé à la société SYSTEL le dossier de consultation, réceptionné par cette dernière le 29 mars 2016 ; la date limite de réception de l'offre était fixée au 6 avril 2016. L'offre initiale transmise par la société SYSTEL le

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité

Acquitté en PREFECTURE le 18/04/2016

6 avril a ensuite fait l'objet de négociations.

La Commission d'Appel d'Offres du SDIS du Tarn, réunie en date du 13 avril 2016 a approuvé l'offre finale de SYSTEL sur les quantitatifs maximum de chaque prestation, soit au total 2.935.180 € H.T.

Les membres du Bureau du conseil d'administration sont informés :

- du choix de la CAO du 13 avril 2016 validant l'offre de SYSTEL.

Le Bureau du conseil d'administration,

après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires au marché

Document signé électroniquement par
le président du Conseil d'Administration,
Michel BENOIT

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Date de publication : 28/04/2016

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18 **Fax** 05-63-77-35-98
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité

Acquitté en PREFECTURE le 18/04/2016